

Démographie des migrations

« Mayotte : les migrations au cœur de « l'ingénierie démographique » »

Nombre de caractères (sans les espaces, titres compris) : 15 874

« Mais le kwassa-kwassa pêche peu, il amène du Comorien, c'est différent. »

Emmanuel Macron, en déplacement en Bretagne, deux semaines après son investiture, le 3 juin 2017

La mauvaise plaisanterie du président français Emmanuel Macron a fait réagir au vu des morts en mer au cours de la traversée vers Mayotte, elle fait état du phénomène d'immigration irrégulière comorienne. Mayotte est un département français d'outre-mer depuis 2011, c'est un archipel de deux îles françaises situées géographiquement au sud-est de l'Afrique, dans l'archipel des Comores. Les Comores sont composées de quatre îles, Grande Comore, Mohéli, Anjouan et Mayotte. Si cette dernière n'est pas rattachée administrativement à la République des Comores, c'est parce que lors du processus de décolonisation les habitants de l'île ont voté en majorité contre l'indépendance en 1974 et 1976, contrairement aux autres îles comoriennes, et que la France a décidé d'effectuer un décompte des votes île par île, à l'encontre des recommandations de la Charte de décolonisation des Nations unies relatives à l'indivisibilité des entités coloniales (Hachimi-Alaoui, 2013). Malgré cela, les îles connaissent une forte proximité culturelle, linguistique et religieuse, les relations familiales sont empreintes de mixité puisque les Mahorais se marient plus avec des Comoriens qu'avec des Français de l'Hexagone (Roinsard, 2023). La scission politique de l'archipel a des implications juridiques, elle crée des étrangers au sein de l'archipel, le visa Balladur de 1995 met fin à la libre-circulation entre les îles des Comores et Mayotte.

Pourtant ces mobilités ont lieu, les côtes d'Anjouan se situent à 70 kilomètres de celles de Mayotte, d'où la remarque du Président de la République sur les bateaux de pêche qui servent de moyens de transport. La migration des Comores vers Mayotte est due à la mise en place des frontières françaises, la migration sans les frontières serait une simple mobilité, ce qui implique la traduction de mobilité en migration est le paradigme gouvernemental (Foucault, 1973), au sens de phénomène à gérer, à réguler, l'Etat français crée de l'irrégularité en installant des frontières.

L'intervention de l'Etat français a lieu aussi dans la gestion inégalitaire de la population mahoraise. Environ la moitié des habitants de Mayotte sont étrangers (47,9% en 2017 selon Breton

et al. en 2021), ils font partie de la population de fait et pas de droit. Or ils n'ont pas tous immigré à Mayotte, qui compte 34,7% d'immigrés, un contraste avec la population de la France hexagonale dans laquelle on compte plus d'immigrés que d'étrangers du fait des naturalisations. On peut recenser un bon nombre d'exceptions législatives concernant Mayotte, le droit du sol y a été remis en question depuis 2019, avec des conditions renforcées en plus des critères communs pour acquérir la nationalité à la majorité. On assiste à une « production politique de l'extranéité » (Roinsard, 2023), au moyen de la nationalité française, qui justifie l'éloignement des étrangers, principalement des Comoriens en situation irrégulière. Les expulsions vers Anjouan sont quotidiennes (Ghaem, 2019), si bien que le centre de rétention administrative de Mayotte est celui qui enferme le plus d'enfants en France¹, et reste exempt de la fin de la rétention des enfants en CRA promulguée par la Loi Darmanin, votée le 19 décembre dernier par le parlement français.

Ces discriminations font partie d'une politique d'« ingénierie démographique » selon Emmanuel Blanchard, dont il reprend la définition donnée par Nikos Sigalas et Alexandre Toumakine pour les populations minoritaires en Turquie et dans les Balkans. L'ingénierie démographique se définit par une série de dispositions violentes à l'encontre des minorités, on pourrait lire cette théorie comme un spectre des violences allant des politiques natalistes discriminantes au déplacement de populations, voire à des massacres de masse et entreprises génocidaires. Ces mesures destinées à impacter les processus démographiques sont prises par des gouvernements au travers de politiques publiques et d'actions policières, mais peuvent aussi prendre place au gré de mobilisations politiques violentes. À Mayotte, l'ingénierie démographique consiste en « un cortège de violences destinées à faire entrer un monde ancestral de circulations et d'identités multiples dans les nouveaux cadres ethno-nationaux » (Blanchard, 2019), l'uniformisation autour de la nationalité française s'impose et tente de faire table rase de l'histoire mahoraise et comorienne.

Les migrations sont ainsi placées comme les paramètres principaux du gouvernement de la population mahoraise par l'Etat français. En construisant une minorité au sein de la population mahoraise, la France fait oublier sa gestion néocoloniale de Mayotte.

Nous étudierons le cas de Mayotte afin de déterminer comment l'immigration comorienne, construite comme problème, légitime aux yeux des Mahorais un projet de gestion démographique aux allures néocoloniales.

¹ 2 905 enfants y ont été enfermés en 2022, soit trente fois plus que dans l'Hexagone selon La Cimade.

Pour cela, nous superposerons les niveaux d'analyse historique, juridique et démographique afin d'envisager la gestion répressive de l'immigration comorienne, qui cache des tendances d'émigration mahoraise. Nous nous intéresserons ensuite au facteur principal de croissance de la population mahoraise, les naissances, dont la gestion implique un contrôle misogyne du corps des femmes et néomalthusien de la maternité à Mayotte.

La gouvernance des migrations

Les circulations entre les îles comoriennes se sont vues limitées par l'importation de frontières, un artefact européen hérité de la période coloniale. La frontière entre Mayotte et le reste de l'archipel comorien n'est pas naturelle, elle impose une situation d'irrégularité à tous les non-Mahorais.

Des décasages à Wuambushu

Les relations politiques entre Mayotte et les Comores se tendent au sujet de l'administration et des élites, présentes dans les Comores, elles sont à l'origine d'un sentiment d'appartenance à la nation française par rejet des Comores. Ce sentiment s'exprime par le rejet des Comoriens, désormais définis comme une minorité à Mayotte et victimes de violences ciblées.

L'ingénierie démographique se met alors en place à travers des actions violentes de décasage des Comoriens, menées par des Mahorais hostiles à l'immigration comorienne. Myriam Hachimi-Alaoui a étudié des cas de décasages en 2016, qu'elle lit comme l'expression de l'obsession de la nationalité française chez les décasseurs. Les décasages sont des expulsions de personnes d'origine comorienne par leurs voisins, au motif de lutte contre l'immigration clandestine et les logements illégaux, alors même que ces personnes vivent à Mayotte depuis l'enfance et sont en situation régulière (Hachimi-Alaoui et al., 2019). Ces expressions de rejet violent découlent des discours du débat public sur l'immigration clandestine, qui placent les Mahorais en concurrence avec les Comoriens, desquels ils veulent se détacher pour légitimer leur identité française.

On peut penser une continuité des décasages dans l'opération de destruction de bidonvilles et d'expulsion des étrangers en situation irrégulière nommée Wuambushu, cette fois-ci menée par l'Etat français à partir d'avril 2023. En plus de la destruction des habitations et des expulsions, l'opération crée l'amalgame entre immigration et insécurité (Roinsard, 2023). Les opérations

d'ingénierie démographique menées par l'Etat sont ainsi légitimées et précédées par la chasse des personnes en situation irrégulière organisée par les Mahorais.

Pourtant, l'existence des bidonvilles est une réponse aux politiques migratoires et au durcissement des frontières apportés par la France. Symptômes d'une grande précarité, il faut aussi les inscrire dans une stratégie de réponse à la frontière par la fixation. L'irrégularité pousse les individus à se fixer coûte que coûte à Mayotte, même si cette immobilité contraste avec l'idée des migrants en mouvement, elle s'explique par leur statut juridique. Une personne en situation régulière est en capacité de faire des aller-retour entre les Comores et Mayotte, or la frontière empêche les migrations circulaires et rend le trajet d'Anjouan à Mayotte dangereux, donc coûteux. Puisque la traversée est un risque pour la vie des Comoriens et un investissement d'argent, les personnes arrivées à Mayotte ne prennent pas le risque de retourner sur leur île d'origine sous peine de ne plus pouvoir revenir à Mayotte.

Ensuite, les bidonvilles abritaient aussi des Mahorais de nationalité française. Mahorais et Comoriens se marient, vivent ensemble ou côte à côte dans les bidonvilles ciblés par les autorités françaises, signe d'une mixité dans la population. Les opérations visent alors les personnes les plus précarisées de Mayotte.

« La machine à expulser »²

Les expulsions ont lieu tous les jours à Mayotte. Au vu du contexte de proximité culturelle et sociale des populations, une mise en perspective des chiffres de l'immigration irrégulière à Mayotte s'impose, en plus d'une réflexion autour des pratiques administratives dissimulées derrière les termes techniques de l'éloignement.

Emmanuel Blanchard rapproche les reconduites administratives à des transferts forcés de population, soit une des caractéristiques du crime contre l'humanité, au vu de leur nombre élevé par rapport à la population totale de Mayotte. Nous pouvons reproduire le calcul, en 2022 Mayotte compte 300 000 habitants selon l'Insee, et d'après le rapport annuel de la Cimade sur les centres et locaux de rétention administrative, 19 763 personnes ont été expulsées depuis le CRA de Mayotte en 2022, les personnes expulsées représentaient alors 6,6% de la population de l'île.

L'argument de l'expulsion contre les entrées clandestines sur le territoire, couplé à l'idée que les personnes en situation irrégulières seraient nécessairement dangereuses ou délinquantes permet

² Emmanuel Blanchard, 2019

de banaliser la violation des droits des personnes et notamment du droit au recours effectif devant un juge (Ghaem, 2019). Le fonctionnement même des expulsions permet de faire gonfler les chiffres et de construire une menace dans l’imaginaire des habitants de Mayotte. En effet, on donne les chiffres des expulsions et pas le nombre de personnes expulsées, parce qu’une personne peut entrer plusieurs fois sur le territoire et en être expulsée à plusieurs reprises. C’est ce que dénonçait Cédric Herrou à la frontière alpine où les personnes sont refoulées et recomptées à chaque passage.

Un autre biais, mis en lumière par les travaux de Louise Caron, est celui de la non prise en compte des sorties du territoire dites volontaires. Quand une personne en situation irrégulière quitte Mayotte par ses propres moyens, elle n’est pas comptabilisée dans le nombre des sorties, et continue d’apparaître dans les recensements, au moins pour la durée du cycle de recensement, puisque l’Insee propose des estimations annuelles à partir du recensement exhaustif de 2017 et des réajustements liés aux données d’état civil. Placer et maintenir les personnes dans une situation irrégulière c’est entretenir un flou statistique sur le nombre, de fait surestimé, de personnes présentes à Mayotte.

L’émigration mahoraise

Le solde migratoire est déficitaire à Mayotte (Marie et al., 2018), contrairement à ce que laissent penser les discours sur l’arrivée incontrôlée de Comoriens. Ce sont en majorité les jeunes natifs mahorais de 18 à 24 ans qui partent vers l’Hexagone, avec le soutien de l’Agence de l’Outre-mer pour la mobilité (LADOM). L’agence finance la mobilité des jeunes pour leurs études et des formations professionnelles. Cette tendance est peu présente dans les analyses sur la population de l’île, alors qu’elle marque un point important des migrations à Mayotte, ici en grande partie internes, depuis et vers la France. Or les émigrés mahorais sont les plus diplômés ou qualifiés, et vont maintenir un écart par leur formation avec la population restée à Mayotte. Les aides attribuées aux natifs Français contribuent au tri effectué entre nationaux et non-nationaux, les seconds n’ayant pas ou moins accès aux études supérieures et aux formations professionnelles. Leur statut les maintient dans les emplois irréguliers, alors qu’ils sont pleinement intégrés à l’économie mahoraise « en qualité de main-d’œuvre bon marché » (Roinsard, 2023).

L’Etat français déploie ainsi un arsenal législatif et policier afin de contrôler et d’entraver l’immigration irrégulière à Mayotte, justifié par un modèle de pensée national qui exclut de fait les Comoriens du sol mahorais. Les Mahorais émigrent plus facilement vers l’Hexagone, laissant les

emplois peu qualifiés aux immigrés. De surcroît, la gestion de la population passe par le contrôle du corps des femmes. Nous verrons que cette gestion amène des questions sur l'objectif poursuivi.

La gestion néomalthusienne et misogyne des naissances

En s'appuyant sur les chiffres de l'Insee, on observe un taux d'accroissement de la population bien supérieur à Mayotte qu'en métropole, mais il faut se pencher sur l'indicateur de la variation relative de l'accroissement pour identifier les causes principales de l'augmentation de la population mahoraise. Entre 2017 et 2020, la variation relative annuelle totale est due principalement au solde naturel, à hauteur de 3,4% plutôt qu'au solde migratoire, à 0,4% (Breton et al., 2021).

Contrôle des naissances

Tandis que dans l'Hexagone on s'inquiète de la chute des naissances, l'indice conjoncturel de fécondité étant d'1,8 enfants par femme, il est de 4,5 enfants par femme à Mayotte. Emmanuel Macron a appelé à un « réarmement démographique » dans son discours télévisé du 16 janvier 2024, alors que la tendance mahoraise est à la régulation. La doctrine dans l'Hexagone serait le natalisme, en encourageant les naissances pour promouvoir la croissance de la population, pourtant à Mayotte l'ARS met en place des politiques anti natalistes, en proposant notamment la ligature des trompes aux jeunes mères. La promotion de la stérilisation des femmes n'est d'abord pas neutre historiquement, elle fait écho à des pratiques néocoloniales d'avortement et de stérilisation non consentis de femmes réunionnaises. Elle implique ensuite au moins deux problèmes, le premier est éthique, au vu du niveau disparate de maîtrise du français, on ne peut être assurés que toutes les femmes vivant à Mayotte comprennent la proposition des médecins, ni garantir leur consentement. Le deuxième relève de l'égalité des sexes, les communications excluent les méthodes de stérilisation masculine comme la vasectomie et ciblent exclusivement les femmes. Pour justifier ces mesures, le directeur de l'ARS Olivier Brahic fait le lien entre surnatalité et croissance démographique, puis saturation des services publics, en particulier de santé et d'éducation. À cet égard, la volonté nataliste de l'Hexagone exclut les Mahoraises, « Comme s'il valait mieux que certaines femmes enfantent, plutôt que d'autres. » (Imaz Press, 2023). Privilégier la naissance d'enfants Français de l'Hexagone plutôt que d'enfants Mahorais relève du néomalthusianisme, une

volonté de limiter le nombre de naissances par l'usage de moyens de contraception, ici dirigée vers les femmes en situation de précarité ou étrangères.

Limiter les naissances d'étrangers en France

Les mesures de limitation des naissances visent en priorité les femmes étrangères qui accouchent à Mayotte, et dont les enfants pourront un jour demander la nationalité française. Or ces situations ont déjà été ciblées par la restriction locale du droit du sol depuis 2019, imposant aux enfants nés à Mayotte de fournir les preuves de la présence en situation régulière d'un parent sur le sol mahorais au minimum 3 mois avant leur naissance (Marie et al., 2018). Par l'« infra-droit » (Ghaem, 2019) accumulé petit à petit et les politiques publiques locales, l'Hexagone exerce un contrôle différencié sur les habitants de Mayotte. Ces mesures posent la question de la centralisation du pouvoir, principalement à Paris, donc à plus de 8000 kilomètres de Mamoudzou. La rhétorique derrière la limitation des naissances et de l'accès à la nationalité est celle de la peur de l'invasion migratoire par les Comoriens, à Mayotte d'abord et en l'Europe ensuite, en créant une porte d'entrée au milieu de l'océan Indien.

Vers une réduction du rapport de dépendance ?

Une dernière hypothèse à avancer est une stratégie d'économies des investissements dans les infrastructures, particulièrement de santé et d'éducation. Les données de l'Insee révèlent un rapport de dépendance des jeunes très élevé relativement à celui de la France hexagonale, respectivement 123,4 et 42,9 (Breton et al., 2021). C'est-à-dire que pour 100 personnes âgées de 20 à 60 ans, plus de 123 ont moins de 20 ans. Les moins de 20 ans occupent en effet une part de 53,8% de la population. Le rapport de dépendance permet de mettre en lumière les besoins principaux en termes de services publics, dirigés vers les jeunes. Le déséquilibre du nombre de jeunes proportionnellement au nombre d'actifs pourrait induire un manque à gagner faute de cotisations, d'autant plus important que le chômage est élevé. On serait dans le cas de Mayotte face à une demande de services publics élevée et des cotisations et impôts faibles ne permettant pas leur financement. Une des stratégies de l'Etat pourrait être de faire baisser le rapport de dépendance des jeunes en influant sur la structure de la population. Les politiques d'expulsion et la limitation du nombre de naissances permettraient alors de faire baisser le solde migratoire, soit la population exogène et le solde naturel, la population endogène.

En conséquence, la situation actuelle d'immigration irrégulière résulte du placage des normes françaises, européenocentrées, sur un territoire qui répond à des logiques différentes. Ledit problème de l'immigration comorienne irrégulière est créé par l'implantation de la frontière à Mayotte, au milieu d'un archipel qui communique par sa proximité, cette démarcation est héritée d'intérêts coloniaux pour la France, qui continue d'administrer Mayotte comme une partie de son empire. La présence de la frontière française a des effets contre-productifs face à son but affiché - limiter les entrées dites clandestines - puisqu'elle fixe et précarise les personnes en situation irrégulière. Les logiques de natalité ne sont pas les mêmes, et elles sont bridées par des mesures héritées du passé colonial de la France. Les pratiques d'éloignement, de mise à l'écart d'une partie de la population et les tentatives de restriction des naissances témoignent d'un projet d'ingénierie démographique à Mayotte, mené conjointement par les administrations étatiques présentes sur le territoire mahorais et les Français de Mayotte qui voient les immigrés Comoriens comme des menaces.

Bibliographie :

Blanchard Emmanuel « « Français à tout prix » : Mayotte au prisme de « l'ingénierie démographique » », *Plein droit* 2019/1 (n° 120), pages 3 à 7

Breton Didier, Temporal Franck, Marie Claude-Valentin, Antoine Robin « Enjeux démographiques des départements et régions d'outre-mer » *Regards* 2021/1 (N° 59), pages 25 à 39

Delanney Louis « À Mayotte, des jeunes femmes invitées à se faire ligaturer les trompes ». Publié le 2 avril 2023 dans le journal *L'Humanité*

Foucault Michel, Cours au Collège de France de 1973, *La Société Punitif*

Ghaem Marjane « Le droit à Mayotte : une fiction ? » *Plein Droit*, 2019 (n°120), pages 41 à 44

Hachimi-Alaoui Myriam, Lemerrier Élise, Palomares Élise « Reconfigurations ethniques à Mayotte », *Hommes & Migrations* 2013/4 p 59-65.

Hachimi-Alaoui Myriam, Lemerrier Élise, Palomares Élise « Les « décasages », une vindicte populaire tolérée », *Plein droit* 2019/1 (n°120)

Marie Claude-Valentin, Breton Didier, Crouzet Maude « Mayotte : plus d'un adulte sur deux n'est pas né sur l'île », *Population & Sociétés* 2018/10 (N° 560), pages 1 à 4

Roinsard Nicolas « La fabrique de l'étranger à Mayotte » *Esprit*, 2023/6 (Juin), pages 26 à 29

Communiqué de l'Agence Régionale de Santé de Mayotte du 20 septembre 2021, page Facebook de l'ARS Mayotte

Imaz Press « En Métropole l'Etat veut relancer la natalité, à Mayotte l'ARS encourage la stérilisation des femmes ». Publié le 19 mai 2023 à 13:03 ; actualisé le 19 mai 2023 à 14:27

Rapport 2022 sur les centres locaux de rétention administrative, La Cimade, avril 2023